

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

34. Rénovation de l'église de Coulonces

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'église de Coulonces est inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 19 mars 1927. Cet édifice se dégrade de plus en plus avec le temps, il est urgent de le restaurer.

Pour cela, un diagnostic a été réalisé en 2021 par Monsieur Jean-Charles de Seze, architecte du patrimoine.

Par la suite, l'Atelier Édouard Grisel, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre afférent au projet, s'est appuyé de ce diagnostic pour réaliser une étude et ainsi déposer en mairie de Coulonces le 19 avril 2023 un permis de construire reprenant l'ensemble des travaux projetés.

Afin de réaliser ces travaux, une procédure doit être lancée.

La procédure de passation utilisée sera le marché à procédure adaptée (MAPA). Elle sera soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché non alloti correspondant aux travaux énoncés dans la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre.

Lors de l'analyse des plis, les candidats seront évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leurs capacités professionnelles et techniques.

Leurs offres seraient quant à elles évaluées selon les critères de jugements suivants :

Critère d'analyse	Pourcentage critère	Pourcentage sous critère
1 – Prix des prestations	50 %	
2 – Valeur technique	40 %	
2-1 : méthodologie d'organisation des travaux mise en œuvre, évaluée au regard des moyens humains mis à disposition et de moyens matériels dédiés à l'exécution du chantier		25 %
2-2 : Planning de réalisation des travaux		15 %
3 – Critère de performance environnementale évalué en fonction de matériaux issus de recyclage et/ou de circuit court, de la gestion des déchets de chantier et du respect des nuisances dans l'environnement	10 %	



I. Tranche 1

Le permis de construire ne concerne que la première tranche des travaux, les 2 autres tranches optionnelles feront l'objet de demandes séparées et seront déposées à la suite des travaux de la tranche ferme.

Les travaux afférents à la tranche ferme de maîtrise d'oeuvre consiste :

- La restauration des façades de la nef (possibilité de restaurer le clocher ou le chœur en option),
- La réalisation d'un caniveau pour récupération des E.P sur tout le pourtour de l'édifice.
- Le remaniage de la couverture de la nef (en option le remplacement de la couverture du chœur ou de la sacristie),
- Le dégradage des enduits intérieurs (sur une hauteur de 2m ou en totalité),
- La réalisation de sondages dans la voûte bois de la nef pour inspection des bas de versants de la charpente.
- La pose de jauges de mesure sur la fissure de la voûte du chœur.

Le coût des travaux de la tranche ferme du marché de maîtrise d'oeuvre est estimé à **419 547.60 euros TTC** (voir annexe : Estimation du coût des travaux).

L'arrêté du permis de construire accordant celui-ci et donnant l'autorisation de faire des travaux a été signé le 2 août 2023.

II. Tranche 2 et 3

Concernant les deux autres tranches, les travaux prévus sont :

- 2nd tranche :
 - Rejointement des façades du chœur,
 - Reprise des couvertures du chœur,
 - Reprise du versant ouest de la sacristie et du chéneau encaissé,
 - Restauration des vitraux,
 - La restauration des façades du clocher (si cette dernière n'a pas été réalisée en phase 1).
- 3^{ème} tranche :
 - Réfection de l'ensemble des enduits intérieur et dessalement,
 - Ventilation périphérique des sols intérieurs,
 - Dépose de la chaudière existante,
 - Installation de radiants électriques pour le chauffage.

Le coût des travaux des tranches 2 et 3 est estimé à **355 365.60 euros TTC** tranche 2 et **212 176.80 euros TTC** pour la tranche 3 (voir annexe : Estimation du coût des travaux).

III. Le financement

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Acquisition foncière :		AIDES PUBLIQUES		
Acquisition immobilière :		Union européenne		0,00%
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	39 123,00 €	État - DSIL	139 849,20 €	40,00%
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	310 500,00 €	État - FNADT		0,00%
				0,00%
				0,00%
		Conseil régional		0,00%
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)		Conseil départemental	69 924,60 €	20,00%
		Autres subventions : (à préciser)		0,00%
Autres prestations :		DRAC	69 924,60 €	20,00%
Aléas :				0,00%
Dépenses de fonctionnement :		Sous-total 1^{er}	279 698,40 €	80,00%
Autres : (à préciser)		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	69 924,60 €	20,00%
Sous-total	349 623,00 €	Emprunts		0,00%
		Autres : (à préciser)		0,00%
				0,00%
À déduire des dépenses :		Sous-total 2	69 924,60 €	20,00%
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc...)				
Remboursement de sinistre par l'assurance				
TOTAL H.T.	349 623,00 €	TOTAL H.T.	349 623,00 €	100%

(1) Le montant total prévisionnel des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du montant total (H.T.).

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal du 12 juillet 2023,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 13 Septembre 2023

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 Septembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- Autoriser la réalisation des travaux de la tranche 1
- Autoriser à solliciter les aides du département, de la DRAC et de l'état (DETR) pour le financement des travaux.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Approuver les modalités de passation du marché de travaux de rénovation de l'Eglise Coulonces (travaux de maçonnerie extérieures)
- Approuver les critères d'attribution du marché de travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230926-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023

Délibération n°2023/09/25/34 du 25 septembre 2023 à 20h30

- Autoriser le lancement de la consultation
- Autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE :		Dont pouvoirs
Votants	43	10
Vote Pour	41	10
Vote Contre	2	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT

Pour le Maire de VIRE NORMANDIE,
et par délégation

Nicole DESMOTTES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 2

Le 25 septembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 19 septembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230926-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023

Délibération n°2023/09/25/34 du 25 septembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge		<input checked="" type="checkbox"/>		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230926-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Affichage : 26/09/2023

Délibération n°2023/09/25/34 du 25 septembre 2023 à 20h30